



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

MERCREDIS Demi-journées

LES MOUETTES / HENRI MATISSE

Maternels – PS à GS

Enfants nés en 2013-2014-2015

LIEU

L'accueil de loisirs est situé dans l'école maternelle des Mouettes, rue Guy Couffe **pour les matins.**

L'accueil de loisirs est situé dans l'école maternelle Henri Matisse, rue des Peupliers **pour les après-midi.**

EFFECTIF

40 enfants le matin / **16** enfants l'après-midi

INSCRIPTION ET HORAIRES

Inscription possible à la demi-journée :

- matin
- après-midi
- matin et l'après-midi

L'accueil de loisirs fonctionne de :

- 7H30 à 12H30
- 13H30 à 18H30

ACCUEIL

Les enfants sont pris en charge :

- sur l'accueil de loisirs des MOUETTES :
 - 7H30 - 9H00 / 12H00 - 12H30

Les enfants sont pris en charge :

- sur l'accueil de loisirs HENRI MATISSE :
 - 13H30 – 14H00 / 17H00 – 18H30

ENCADREMENT

1 directeur, 1 animateur pour 10 enfants. L'équipe d'animation est composée de personnels permanents, diplômés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

ACTIVITES PROPOSEES

L'accueil de loisirs axera ses projets sur des activités manuelles, des jeux de coopérations, des jeux d'éveils et des ateliers de psychomotricité...

INFORMATIONS

Les familles dont les enfants sont inscrits l'après-midi doivent fournir le goûter.

Durant l'accueil de loisirs l'enfant doit être muni d'affaires marquées à son nom, avoir une tenue adaptée à ses activités ainsi qu'une paire de basket

SANTE

Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : les familles devront fournir le premier jour sur l'accueil de loisirs une trousse avec le traitement de l'enfant, en ayant pris soin de vérifier la date de validité des médicaments.

TARIFS

Maternels :

0,50% du quotient familial par enfant et par jour (avec un minimum de 1,50€ par enfant et par demi-journée pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

LE PAIEMENT

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations faites, les consommations du mois précédent et le montant à régler.

TOUTE RESERVATION NON ANNULEE SERA FACTUREE

Extrait du Règlement Intérieur Général.

L'inscription pourra être modifiée ou résiliée. Les formalités sont à accomplir auprès du Guichet Famille à **J-5**.

Un ou plusieurs mercredis peuvent être retenus ou annulés par mail au guichet.famille@mairie-hyeres.com ou par le kiosque guichetfamille.hyeres.fr ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (la date du mail ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence)

Guichet Famille

Mairie d'Hyères

12, av Joseph Clotis

04.94.00.79.68 - 04.94.00.79.27

Du lundi au vendredi

Hors vacances scolaires : 8h30-17h

Vacances scolaires : 8h30-12h et 13h30-17h

www.hyeres.fr

Plateforme télé-service : guichetfamille.hyeres.fr

Mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com